



**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS
SE TRIENT**

**AU 1^{ER} JANVIER
2022**



Trier vos emballages devient plus simple !

À compter du 1^{er} janvier 2022 dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans la poubelle jaune (bacs ou conteneur d'apport volontaire). Depuis presque 30 ans que la collecte sélective existe, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Depuis 2010, dans notre collectivité, nous avons diminué de 6,7 % les déchets d'ordures ménagères, et parallèlement augmenté le recyclage des emballages de 7,9 %. Si ces résultats sont encourageants, nous restons en recherche constante de solutions pour nous améliorer, et aujourd'hui votre commune va passer en extension des consignes de tri.



Recycler plus d'emballages en plastique

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique peuvent être triés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton. Faute des moyens techniques adaptés pour recycler les autres emballages en plastique, nous devions les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs nationaux du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour ces plastiques... Des solutions ont été trouvées et très bientôt, pour recycler plus, il suffira de trier plus d'emballages !



Et en pratique ?

Vous pourrez déposer dans la poubelle jaune **tous les emballages ménagers** sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique**, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, **pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques**, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Attention, les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre dédié, rappelons-nous, ils sont recyclables à l'infini !



www.smnd.fr

